

Compte rendu de la réunion du Conseil de quartier Sud-Est du Jeudi 26 mai 2011

Présents : J Julien - H Reverdy – F. Baslé – B. Cagne – P. Versaut – P. Rongy

Diffusion : Les présents - E. Retiere – M. Barret - C. Berruyer – C. Chavand – D. Demule – AC Jouthy – A Lagrange – J Laguerre – V Malassagne – S Monceau – JC Sevessand.

1 - Validation du PV 28 Avril 2011 :

Une remarque concernant le positionnement d'un panneau indicateur de direction au niveau du carrefour avenue Jean Jaurès/avenue Maquis de l'Oisans : il est proposé qu'une signalétique soit positionnée en amont.

2 - Points fiches (Paul Rongy) :

Pas de réalisation récente à signaler depuis la précédente réunion.

3 - Parking Champ Fila :

Trois véhicules de plus de 3,5 t empêchent l'utilisation des trottoirs à proximité des propriétés du lotissement. Un des trois a été mis en fourrière par la Gendarmerie.

Les deux véhicules légers ont fait l'objet d'un marquage par la Police Municipale. A suivre....

En fonction de la durée observée, la Police Municipale pourra également procéder à une mise en fourrière.

Afin d'empêcher l'entrée des gros véhicules sur ce parking, la proposition de la pose d'un portique est faite. Suite au premier chiffrage donné par les Services Techniques de la ville, une solution moins coûteuse a été demandée pour une prise en charge éventuelle par le Conseil de Quartier.

4 - Radar avenue de Poisat :

Lecture des relevés effectués par la Police Municipale : ceci ont été effectués du 30 mars au 15 avril. 3172 véhicules ont emprunté cette rue. Le radar était positionné dans le sens descendant Eybens->Poisat. 41 546 relevés de vitesse.

La vitesse moyenne enregistrée est de 27 km/h, alors que la vitesse maximale est de 83 km/h. En résumé, quelques excès, mais la limitation reste, dans l'ensemble, respectée.

Quelques voitures dépassent la vitesse autorisée de plus de 30 km/h sur des périodes de faible trafic (tard la nuit ou tôt le matin).

Le CQ donne son accord pour la prise en charge de l'installation d'un limiteur de vitesse à détection par radar afin d'obliger les véhicules à respecter le 30 km/h : le feu se déclenchera lorsque le véhicule amont dépassera la vitesse autorisée. Le temps d'attente au feu sera proportionnel à la valeur de vitesse enregistrée.

5 - Zone 30 au Bourg :

Visite de la zone avant la réunion de ce jour. Cette visite réunissait : habitants, élus et services techniques de la ville.

Le circuit : rue des Arraults, rue des Pellets, rue de la Tuilerie, avenue de la République, rue Jean Macé (écoles du Bourg), rue du Château (au niveau de l'intersection du parking des tennis).

Il est proposé, sur le secteur rue des Arraults, rue des Pellets, rue de Valmy, Impasse de Valmy, rue de la Tuilerie :

→ de créer une zone de rencontre (20 km/h partage de la voie piétons, cycles, voitures).

→ que soient marqués les entrées de zone par le biais de totems, accompagnés d'un marquage au sol.

Rue du Château (au niveau de l'intersection du parking des tennis) :

→ création d'un passage piétons afin de permettre la traversée des piétons ayant emprunté le cheminement des tennis (depuis le rond point du vélodrome) et désirant rejoindre les écoles du Bourg qui devrait correspondre à l'emplacement futur d'un plateau traversant (correspondant au départ de la zone 30 – rue Jean Macé, rue du château, rue Paul Mistral, avenue de Poisat).

1ère entrée zone 30 : au niveau du feu sonore intersection avenue J Jaurès (Pont du Verderet).

2ème entrée zone 30 : au niveau de l'avenue de la République, au plus près du carrefour avenue Maquis de l'Oisans, rond point du vélodrome. Toutefois des aménagements sont à prévoir afin de limiter la vitesse des véhicules du type passage alterné avec ou sans ralentisseur. Un des ouvrages permettant le ralentissement des véhicules seraient la création d'un plateau traversant au niveau de la passerelle en bois donnant accès au Parking relais. Un passage alterné pourrait se faire au niveau de l'église.

3ème entrée zone 30 : au niveau du garage Fiat (déjà existant), avant le passage devant la mairie.

6 - Itinéraire visite de quartier du 7 juin :

Départ Maison des Associations, rue Jean Macé, rue du Château, rue Paul Mistral, avenue de Poisat, rue Renoir, rue Cézanne, avenue de Poisat, rue Jean Macé, Maison des Associations.

7 – Investissements 2011 :

Le CQ donne son accord pour financer l'investissement de :

→ Implantation de feu tricolore à déclenchement manuel au niveau du rond point du vélodrome (partie basse).

→ Feu radar (avenue de Poisat).

8 - Informations Mairie : Pascale Versaut

Calendrier des prochaines manifestations sur la ville : Z'Eybinoiseries 26/27/28 juin avec inauguration de la halle le samedi 28. Ouverture de la piscine le 11 juin. Fête de la musique le 21 juin.

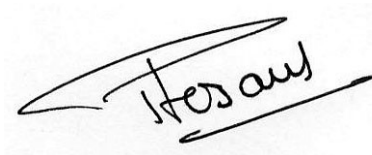
**Prochaine réunion : Assemblée générale le Jeudi 30 juin à 20h30
à la Maison des associations**

Le Président du Conseil de quartier,



Jean Julien

L'élue référent,



Pascale Versaut